



ASIPE

Comité de direction

Préavis n° 4/2021

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIPE

Objet : - Autorisation d'engager un montant extrabudgétaire et de plaider

Au Conseil intercommunal de l'ASIPE
de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'article 84 al.1 du règlement du conseil intercommunal de l'ASIPE, basé sur l'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes, le Comité de direction demande au Conseil intercommunal pour la législature 2021 - 2026 :

- **L'autorisation d'engager un montant extrabudgétaire maximum de Fr. 30'000.-, au cas par cas et à titre de dépense imprévisible et exceptionnelle.**
Le Comité de direction rendra compte, à l'occasion du rapport de gestion, de l'emploi qu'il aura fait de cette compétence particulière.
- **L'autorisation de plaider avec un maximum de Fr 10'000.- par cas pour ce qui est des frais de procédures.**
Si la procédure devait se prolonger et le montant maximum être dépassé, le Conseil intercommunal serait convoqué à une séance extraordinaire.

Dans le cas des deux montants demandés, ceux-ci sont les mêmes que pour la législature 2016-2021.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 4/ 2021 du Comité de direction
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

Article premier : d'autoriser le Comité de direction à engager un montant extrabudgétaire maximum de CHF 30'000.-, au cas par cas et à titre de dépense imprévisible et exceptionnelle.

Article 2 : d'autoriser le Comité de direction à plaider avec un maximum de CHF 10'000.- par cas pour ce qui est des frais de procédures.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

Ainsi adopté en séance du Comité de direction de l'ASIPE le 19 juillet 2021.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président : 
Nicolas Schmid



Le Directeur : 
Pierre-Alain Lunardi